

## DEVOIR TYPE BAC EN HGGSP PREMIERE : ETUDE CRITIQUE DE DOCUMENTS

### Thème 5 : Analyser les relations entre Etats et religions

**Consigne :** En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, dites en quoi ces documents montrent les relations complexes entre les dirigeants de la France et la papauté au Moyen Age.

-----

#### Document 1



Manuscrit représentant le Sacre de Charlemagne, tiré des *Grandes Chroniques de France*, XIVe s.

## Document 2

*En 1301-1302, le roi de France Philippe IV le Bel est opposé au Pape Boniface VIII dans une vive querelle. Soucieux de trouver de l'argent, le roi souhaite faire payer un impôt au clergé de France. Le Pape ordonna de résister aux ordres de Philippe IV et menaça d'excommunier tout clerc qui paierait. Le roi refusa néanmoins de céder, ce qui conduisit Boniface VIII à rédiger deux bulles (lettres) successives, tout à la fois amicales et menaçantes, pour le faire changer d'avis. Philippe IV alla jusqu'à brûler publiquement l'une d'elle intitulée « Ecoute, mon fils, les conseils d'un père ». La bulle ci-dessous est la réponse du Pape à cette provocation.*

« Les paroles de l'Évangile nous l'enseignent : en elle et en son pouvoir il y a deux glaives, le spirituel et le temporel. Les deux sont donc au pouvoir de l'Eglise, le glaive spirituel et le glaive matériel. Cependant l'un doit être manié *pour* l'Eglise, l'autre *par* l'Eglise. L'autre par la main du prêtre, l'un par la main du roi et du soldat, mais au consentement et au gré<sup>1</sup> du prêtre.

Or il convient que le glaive soit sous le glaive, et que l'autorité temporelle soit soumise au pouvoir spirituel. Que le pouvoir spirituel doive l'emporter en dignité et en noblesse sur toute espèce de pouvoir terrestre, il nous faut le reconnaître d'autant plus nettement que les réalités spirituelles ont le pas sur les temporelles. Comme la Vérité l'atteste : il appartient au pouvoir spirituel d'établir le pouvoir terrestre, et de le juger s'il n'a pas été bon.

Si donc le pouvoir terrestre dévie, il sera jugé par le pouvoir spirituel ; et si un pouvoir spirituel inférieur dévie, il le sera par celui qui lui est supérieur ; mais si le pouvoir suprême dévie, c'est par Dieu seul et non par l'homme qu'il pourra être jugé [...]. Cette autorité cependant, bien que donnée à un homme et exercée par un homme, n'est pas un pouvoir humain, mais bien plutôt divin, donné à Pierre de la bouche de Dieu, confirmé pour lui et ses successeurs dans le Christ lui-même [...]. Quiconque par conséquent résiste à ce pouvoir ordonné par Dieu, « résiste à ce que Dieu a ordonné » [...].

En conséquence nous déclarons, disons et définissons qu'il est absolument nécessaire au salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au pontife romain<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Au gré : en fonction du goût, de l'envie

<sup>2</sup> Pontife romain : pape

Bulle « *Unam sanctam* », publiée par le pape Boniface VIII en 1302